



CEGC : Compagnie Européenne de Garanties et Caution

- 01 Présentation et Avantages de la garantie CEGC
- 02 Offres – clientèle des Professionnels
- 03 Partie Privée du PRO
- 04 Nouvel Extranet E-CAU

|01

Présentation et Avantages de la garantie CEGC

Avantages de la caution CEGC

Pour le client

OFFRE PRIVILÉGIÉE

Absence de frais de mainlevée*

Tarification adaptée selon montant et apport

La tarification s'applique au cumul des prêts à cautionner.

AVANTAGE PSYCHOLOGIQUE

Intégration possible du coût de la caution au montant du prêt**

CEGC limite la caution des associés à la quotité de sa garantie

FORMALISME ALLÉGÉ

Aucune formalité chez le notaire

* Pas de frais de mainlevée pour le client en cas de revente du bien cautionné avant la fin du prêt, le bien n'étant pas hypothéqué.

** Pour les professions libérales

Avantages de la caution CEGC

Pour la banque



- ⦿ Aide sur votre approche avec l'**appel préalable** et **double lecture** de votre analyse
- ⦿ **Formalisme allégé** grâce à la **télétransmission** des données
- ⦿ **Partage du risque** sur votre dossier
- ⦿ **Contentieux** pris en charge à **100 %***
- ⦿ **Tarification adaptée** et **préférentielle** sur vos clientèles cibles
- ⦿ Source de **PNB** (versement d'une **commission**) et **rentabilité** de votre financement

** Sous réserve des conditions de la Convention Cadre*

|02

OFFRES CLIENTÈLE DES PROFESSIONNELS

Offre clientèle des professionnels

La caution simple des crédits d'investissement

- ⦿ Intervention en **caution simple** (garantie « in fine ») en complément de contre-garanties telles que nantissement et cautions des associés
- ⦿ Quotité d'intervention **10 % à 60 %**
- ⦿ **Rappel** : Dans le cadre de professionnels exerçant en société, la caution personnelle et solidaire des associés à hauteur minimum de notre niveau d'intervention est demandée

AVANTAGES

- Une tarification préférentielle pour les professions libérales
- Un coût modulable en fonction de la quotité de financement
- Une source de PNB pour l'établissement bancaire

OBJETS DU FINANCEMENT

- Fonds de commerce
- Achat de parts sociales ou d'actions
- Droit au bail
- Travaux d'aménagement, matériel, véhicules
- Droit de présentation de clientèle
- Rachat de créances
- Achat de clientèle

Offre clientèle des professionnels

La caution simple des crédits d'investissement - Tarification

TARIFICATION CALCULEE SUR LE MONTANT DU PRÊT *

QUOTITÉ DE LA GARANTIE	PROFESSIONS LIBÉRALES	FRANCHISES RÉFÉRENCÉES BPCE	DÉVELOPPEMENT ET RÉINSTALLATION (HORS CHR)**	TRANSMISSION		CRÉATION	CHR (TOUS DOSSIERS)
				AVEC APPORT ≥ 20%	AVEC APPORT < 20%		
10 %	0.40 %	0.50 %	0.50 %	0.50 %	0.60 %	0.60 %	0.60 %
20 %	0.80 %	1.00 %	1.00 %	1.00 %	1.20 %	1.20 %	1.20 %
30 %	1.20 %	1.50 %	1.50 %	1.50 %	1.80 %	1.80 %	1.80 %
40 %	1.60 %	2.00 %	2.00 %	2.00 %	2.40 %	2.40 %	2.40 %
50 %	2.00 %	2.50 %	2.50 %	2.50 %	3.00 %	3.00 %	3.00 %
60 %	2.40 %	3.00 %	3.00 %	3.00 %	3.60 %	3.60 %	3.60 %

ESSENTIELS

DANS TOUS LES CAS, ET POUR TOUTES CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

- * Prime perçue (quel que soit le montant du prêt) : 1 000 € minimum
- Frais de réaménagement de durée : 1 % de l'encours réaménagé
- En cas d'annulation d'un dossier après encaissement de la prime : une indemnité de 305 € sera perçue par CEGC
- La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions n'intervient pas en garantie des prêts relais

POUR LES CAUTIONS DÉLIVRÉES EN ACCORD IMMÉDIAT VIA LE SERVICE PRO'IZI

- Le taux de prime est celui de la tarification en vigueur
- La tarification minimum (quel que soit le montant du prêt) est de 500 €

Offre clientèle des professionnels

La Caution Immobilier Professionnel – Une offre différenciante

- ⦿ **Caution solidaire à 100 %** en substitution de garanties réelles pour le financement de l'immobilier professionnel
- ⦿ **Rappel** : en cas de financement à un professionnel exerçant en société (SCI, SARL, ...), la caution solidaire des Aassociés est Ademandée a minima à hauteur de leur quote-part au capital de la société.

AVANTAGES

- Une tarification préférentielle pour les professions libérales et les professionnels installés depuis plus de 3 ans
- Risque intégralement supporté par CEGC
- Pas d'inscription hypothécaire donc pas de frais de mainlevée pour le client en cas de revente du bien cautionné
- Source de PNB pour l'établissement bancaire

OBJETS DU FINANCEMENT

- Bien immobilier à usage professionnel ou mixte (usage professionnel et privé)
- Achat de terrain et construction
- Acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA)
- Foncier agricole
- Extension de locaux existants (sous réserve d'absence d'inscription hypothécaire au profit d'établissement tiers)
- Tout objet de prêt lié à un financement de murs professionnels et mixtes

Offre clientèle des professionnels

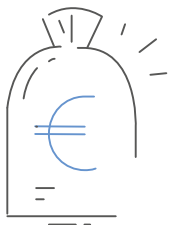
La Caution Immobilier Professionnel – Hors périmètre d'intervention



Activité de **marchands de biens et/ou de promotion immobilière**



Activités liées au **jeu d'argent et les activités de nuit**



Apport en capital et compte courant de SCI* (intervention *préconisée en caution simple*)



Acquisition de parts de SCI (intervention *préconisée en caution simple*)



Bien déjà grevé
(éventuelle intervention en caution simple)

* SCI détenant ou ayant vocation à détenir des biens immobiliers à usage professionnel ou mixte.

Offre clientèle des professionnels

La caution Immobilier Professionnel - Tarification

TARIFICATION CALCULEE SUR LE MONTANT DU PRÊT *

ACTIVITÉ	QUOTITÉ DE GARANTIE	TARIFICATION	COMMENTAIRE
Professions libérales	100 % en caution solidaire	1.20 %	Tarification préférentielle
Artisans, commerçants, agriculteurs, installés depuis + de 3 ans		1.50 %	Financement > à 350 000 €
		1.70 %	Financement > 250 000 € et ≤ 350 000 €
		1.90 %	Financement > 150 000 € et ≤ 250 000 €
		2.10 %	Financement > 100 000 € et ≤ 150 000 €
		2.30 %	Financement ≤ à 100 000 €
Artisans, commerçants, agriculteurs, installés depuis - de 3 ans		2.80 %	Tarification unique

ESSENTIELS

DANS TOUS LES CAS, ET POUR TOUTES CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

- * Prime perçue (quel que soit le montant du prêt) : 1 000 € minimum
- Frais de réaménagement de durée : 1 % de l'encours réaménagé
- En cas d'annulation d'un dossier après encaissement de la prime : une indemnité de 305 € sera perçue par CEGC
- La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions n'intervient pas en garantie des prêts relais

POUR LES CAUTIONS DÉLIVRÉES EN ACCORD IMMÉDIAT VIA LE SERVICE PRO'IZI

- Le taux de prime est celui de la tarification en vigueur
- La tarification minimum (quel que soit le montant du prêt) est de 500 €

Offre clientèle des professionnels

Cartographie : Garanties de financement Caisse d'Epargne

Création ex nihilo	BPI convention 200 K€	BPI FEI
	CEGC CAUTION SIMPLE 10% à 60%	
Transmission Reprise	BPI convention 200 K€	CEGC CAUTION SIMPLE 10% à 60%
Développement	CEGC CAUTION SIMPLE 10% à 60%	
Immobilier Travaux	CEGC CAUTION IMMOBILIER PRO	
	Privilège Prêteur de deniers / hypothèque	
BFR trésorerie	BPI FEI	
Agriculture Viticulture	Siagi - FEI	
	CEGC CAUTION IMMOBILIER PRO	

L'appel préalable

- 1 **Objet** du financement
- 2 **Expérience et parcours** du repreneur
- 3 **Situation financière et patrimoniale** avant / après projet
- 4 **Plan de financement**
- 5 **Evaluation du prix** de vente (par EBE / CA)
- 6 **Faisabilité et point mort** (prévisionnel par rapport au vendeur)
- 7 **Points forts / points faibles** et vos appréciations

|03

PARTIE PRIVÉE DU PRO

Partie privée du pro

Dossier particulier ou professionnel ?

	CEGC IMMOBILIER PRO	CEGC PARTICULIERS
LOCAUX PRO LOUÉS À UNE SOCIÉTÉ AYANT UN LIEN AVEC L'EMPRUNTEUR		
LOCAUX PRO POUR LOCATION À UN TIERS		
ACHAT DE PARTS SCI DÉTENANT DES LOCAUX PRO AYANT UN LIEN AVEC L'EMPRUNTEUR		
APPORT EN CAPITAL DANS UNE SOCIÉTÉ		
ACHAT DE PART DE SCPI PRO (COMMERCE, BUREAUX...)		

Partie privée du pro

L'avis motivé pour un professionnel

- Harmonisation des points d'analyse des dossiers sur la partie privée du professionnel

PROFESSIONS LIBÉRALES

- Activité et antériorité
- Recettes
- Capitaux restants dus et les annuités des prêts professionnels

Détermination de la rémunération (disponible pro)

= Excédents (Ligne CA de la 2035) - Annuités des prêts professionnels

ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

- Activité et antériorité
- Chiffre d'affaires
- EBE (Excédent Brut d'exploitation)
- Capitaux restants dus et les annuités des prêts professionnels

Détermination de la rémunération (disponible pro)

= Excédent Brut d'Exploitation - Annuités des prêts professionnels

GÉRANTS DE SOCIÉTÉ

- Activité et antériorité
- Chiffre d'affaires
- EBE (Excédent Brut d'exploitation)
- Capitaux restants dus et annuités des prêts professionnels
- Montant des fonds propres /Total Bilan /Trésorerie

Détermination de la rémunération

- 1) Rémunération de gérance
ou à défaut le salaire déclaré sur les 2
derniers avis d'imposition
- 2) Dividendes, moyenne sur les 2 derniers
exercices

SCI et partie privée du pro

CEGC PARTICULIERS

Absence de lien direct entre l'activité professionnelle et le bien objet du financement.
= il s'agit d'un projet patrimonial



serviceclient.saccef@c-garanties.com

CEGC PROFESSIONNELS

Présence de lien direct entre l'activité professionnelle et une partie du bien objet du financement.
= il s'agit d'un projet professionnel ou mixte



dossiers.pro@c-garanties.com

Partie privée du pro

SCI PATRIMONIALE : l'essentiel

TÉLÉCHARGER

TÉLÉCHARGER le formulaire « **Demande de caution SCI** » sur le portail ECAU « Nouveau dossier »

SAISIR

SAISIR l'ensemble des **données et informations** de notre demande de financement.

VÉRIFIER

VÉRIFIER votre complétude et **enregistrer** la saisie. Compléter l'ensemble des informations pour ainsi éviter la mise en attente de votre dossier. Les zones signalées par un * sont indispensables.

ENVOYER

ENVOI par mail à : **serviceclient@c-garanties.com**
Indiquer « SCI » dans l'objet du mail.

|04

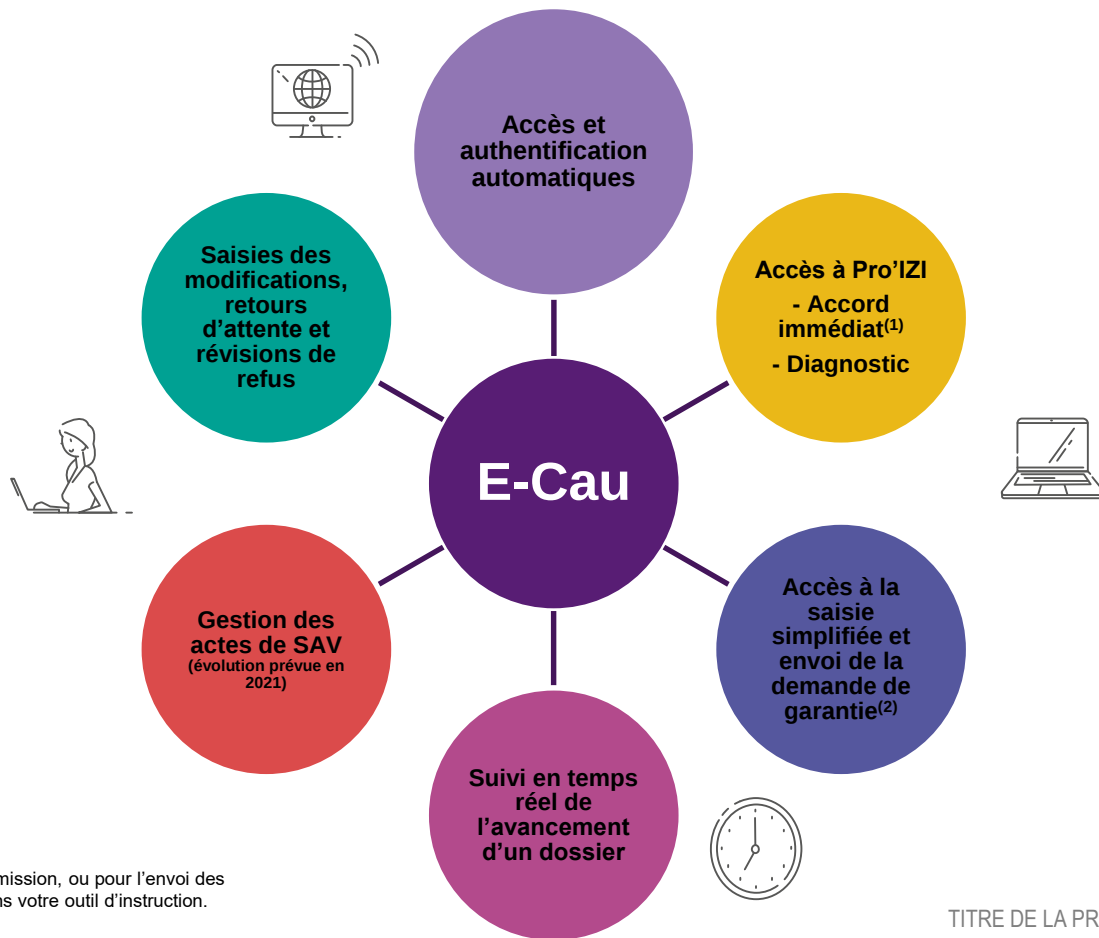
Nouvel Extranet E-CAU

E-Cau : nouvel extranet CEGC



E-Cau propose de nouvelles fonctionnalités afin de :

- ✓ Simplifier les process
- ✓ Travailler avec plus d'autonomie



¹ Pour les dossiers éligibles.

² En cas de dysfonctionnement de la télétransmission, ou pour l'envoi des dossiers Prescription sans saisie préalable dans votre outil d'instruction.



Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

Société anonyme au capital de 160 995 996 euros - 382 506 079 RCS Nanterre - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 (0)1.58.19.85.85 - Entreprise régie par le Code des Assurances - www.c-garanties.com